



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-SEGAL

SEANCE DU 31 MARS 2026

LISTE DES DELIBERATIONS

N°	Désignation	Vote
2026-005	Vote des Comptes administratifs 2025	<i>Votée</i>
2026-006	Vote des Comptes de Gestion 2025	<i>Votée</i>
2026-007	Affectation du résultat d'exploitation de l'Exercice 2025 - Commune	<i>Votée</i>
2026-008	Vote du BUDGET PRIMITIF Lotissement MAEZ GWINIZ 2026	<i>Votée</i>
2026-009	Vote du BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2026	<i>Votée</i>
2026-010	Eclairage public : Convention financière avec le SDEF pour le remplacement des ampoules classiques par les leds	<i>Votée</i>
2026-011	Urbanisme : dossiers reçus en mairie depuis le 17 décembre 2025	-
2026-012	Travaux sur le réseau d'eau pluviale : signature d'un devis	<i>Votée</i>
2026-013	Désignation des membres de la Commission de révision des listes électorales	<i>Votée</i>
2026-014	Représentation de la Commune auprès de divers organismes	<i>Votée</i>
2026-015	Désignation des représentant au SIVU (SDIS Châteaulin)	<i>Votée</i>
2026-016	Désignation des membres de la CAO (Commission d'appels d'offres)	<i>Votée</i>
2026-017	Formation des Commissions communales	<i>Votée</i>

Nombre de membres
En exercice : ..15
Présents :15
Absents :0
Pouvoirs :0
Pour :14
Contre :0
Abstention :0

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 31 mars 2026
.....

Date de la convocation :
24 mars 2026
Date d'affichage de la convocation :
24 mars 2026
Date de la publication et d'affichage de la
délibération :
2 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 31 mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségal, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Étaient présents : FREDERIC DRELON, ISABELLE LEJEUNE, JEAN-MARC L'HOURS, ANNAICK MORVAN, DOMINIQUE BLANCHON, YANN BOTREL, MARYVONNE BLONDEAU, MICHEL ADENYS, CLAUDE GUERIN, VIRGINIE SALAUN, KEVIN GENDRON, MARINE MIHALEVICH, ANNETTE LE NEST, REGIS LE SAUX, TANGI GOURLAY

Étaient absents : -

Procurations : -

Secrétaire de séance : Annette LE NEST

Délibération N°2026/005
VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame LEJEUNE Isabelle, Maire-Adjointe pour délibérer sur les comptes administratifs 2025 dressés par Monsieur Frédéric DRELON, Maire. Les comptes administratifs 2025 peuvent se résumer ainsi :

LOTISSEMENT MAEZ GWINIZ

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2024	16 817.40€			7 115.65€
Opérations de l'exercice	305 528.22€	448 636.57€	359 722.18€	421 152.76€
Totaux	322 345.62€	448 636.57€	359 722.18€	428 268.41€
Résultat de clôture		126 290.95€		68 546.23€

COMMUNE

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2024		300 972.87 €		100 000.00€
Opérations de l'exercice	367 973.17 €	345 176.67 €	809 017.67 €	1 054 630.72 €
Totaux	367 973.17 €	646 149.54 €	809 017.67 €	1 154 630.72 €
Résultat de clôture		278 176.37 €		345 613.05 €
Restes à réaliser	95 737.06 €	49 330.00€		
Résultats définitifs		231 769.31 €		345 613.05 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (le Maire ne prend pas part au vote),

- ADOPTE les comptes administratifs de l'année 2025 pour la Commune et le lotissement Maez Gwiniz

Fait à Saint-Ségal, le 31 mars 2026
 Le Maire,

Frédéric DRELON



[Handwritten signature of Frédéric Drelon]

La secrétaire de séance

Annette LE NEST



[Handwritten signature of Annette Le Nest]

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 15
Absents : 0
Pouvoirs : 0
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 31 mars 2026
.....

Date de la convocation :
24 mars 2026
Date d'affichage de la convocation :
24 mars 2026
Date de la publication et d'affichage de la délibération :
2 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 31 mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségal, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Etaient présents : FREDERIC DRELON, ISABELLE LEJEUNE, JEAN-MARC L'HOURS, ANNAICK MORVAN, DOMINIQUE BLANCHON, YANN BOTREL, MARYVONNE BLONDEAU, MICHEL ADENYS, CLAUDE GUERIN, VIRGINIE SALAUN, KEVIN GENDRON, MARINE MIHALEVICH, ANNETTE LE NEST, REGIS LE SAUX, TANGI GOURLAY

Etaient absents : -

Procurations : -

Secrétaire de séance : Annette LE NEST

Délibération N°2026/006
VOTE DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR 2025

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025,

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le receveur et s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les chiffres des comptes de gestion correspondent à ceux des Comptes administratifs du Maire et qu'ils ne donnent lieu à aucune observation,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025,
Statuant sur l'exécution de budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Fait à Saint-Ségal, le 31 mars 2026
Le Maire,

Frédéric DRELON



La secrétaire de séance

Annette LE NEST



Nombre de membres
En exercice : ..15
Présents :15
Absents :0
Pouvoirs :0
Pour :15
Contre :0
Abstention :0

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 31 mars 2026
.....

Date de la convocation :
24 mars 2026
Date d'affichage de la convocation :
24 mars 2026
Date de la publication et d'affichage de la
délibération :
2 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 31 mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségal, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Etaient présents : FREDERIC DRELON, ISABELLE LEJEUNE, JEAN-MARC L'HOURS, ANNAICK MORVAN, DOMINIQUE BLANCHON, YANN BOTREL, MARYVONNE BLONDEAU, MICHEL ADENYS, CLAUDE GUERIN, VIRGINIE SALAUN, KEVIN GENDRON, MARINE MIHALEVICH, ANNETTE LE NEST, REGIS LE SAUX, TANGI GOURLAY

Etaient absents : -

Procurations : -

Secrétaire de séance : Annette LE NEST

Délibération N°2026/007

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025 – BUDGET COMMUNE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat 2025	Solde R.A.R.	Chiffres à prendre en compte
INVESTISSEMENT	278 176.37€	<u>-46 407.06€</u>	231 769.31€
FONCTIONNEMENT	345 613.05€		345 613.05€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement –déficit- de la section d'investissement),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

Affectation à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP 1068

265 613.05€

Report en Fonctionnement (002)

80 000.00€

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le 2 AVR. 2026
ID : 029-212902639-20260331-D2026_007-DE

Fait à Saint-Ségal, le 31 mars 2026
Le Maire,

Frédéric DRELON



La secrétaire de séance

Annette LE NEST



Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 15
Absents : 0
Pouvoirs : 0
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2026

Date de la convocation :
24 mars 2026
Date d'affichage de la convocation :
24 mars 2026
Date de la publication et d'affichage de la
délibération :
2 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 31 mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségal, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Etaient présents : FREDERIC DRELON, ISABELLE LEJEUNE, JEAN-MARC L'HOURS, ANNAICK MORVAN, DOMINIQUE BLANCHON, YANN BOTREL, MARYVONNE BLONDEAU, MICHEL ADENYS, CLAUDE GUERIN, VIRGINIE SALAUN, KEVIN GENDRON, MARINE MIHALEVICH, ANNETTE LE NEST, REGIS LE SAUX, TANGI GOURLAY

Etaient absents : -

Procurations : -

Secrétaire de séance : Annette LE NEST

Délibération N°2026/008
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 LOTISSEMENT MAEZ GWINIZ

Madame LEJEUNE Isabelle, Maire-Adjointe, propose de voter le Budget Primitif pour le budget du nouveau lotissement pour 2026.

La section de Fonctionnement présente un suréquilibre de 68 546.23€ : Le montant des dépenses est de 317 071.74€ et celui des recettes de 385 617.97 €

La section d'Investissement présente un suréquilibre de 10 521.69€ : Le montant des dépenses est de 406 297.48€ et celui des recettes de 416 819.17 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide de voter, à l'unanimité, les propositions de budget primitif pour l'année 2026.

Fait à Saint-Ségal, le 31 mars 2026
Le Maire,

Frédéric DRELON



La secrétaire de séance

Annette LE NEST



Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 15
Absents : 0
Pouvoirs : 0
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 31 mars 2026
.....

Date de la convocation :
24 mars 2026
Date d'affichage de la convocation :
24 mars 2026
Date de la publication et d'affichage de la
délibération :
2 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 31 mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségal, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Etaient présents : FREDERIC DRELON, ISABELLE LEJEUNE, JEAN-MARC L'HOURS, ANNAICK MORVAN, DOMINIQUE BLANCHON, YANN BOTREL, MARYVONNE BLONDEAU, MICHEL ADENYS, CLAUDE GUERIN, VIRGINIE SALAUN, KEVIN GENDRON, MARINE MIHALEVICH, ANNETTE LE NEST, REGIS LE SAUX, TANGI GOURLAY

Etaient absents : -

Procurations : -

Secrétaire de séance : Annette LE NEST

Délibération N°2026/009
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 COMMUNE

Madame LEJEUNE Isabelle, Maire-Adjointe, propose de voter le Budget Primitif pour le budget Commune pour 2026 :

La section de Fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **999 343.05 €**

La section d'Investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **648 119.42 €**

Après délibération, le Conseil Municipal décide de voter, à l'unanimité, les propositions de budget primitif pour l'année 2026.

Fait à Saint-Ségal, le 31 mars 2026
Le Maire,

Frédéric DRELON



La secrétaire de séance

Annette LE NEST



Nombre de membres
En exercice : ..15
Présents :15
Absents :0
Pouvoirs :0
Pour :15
Contre :0
Abstention :0

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 31 mars 2026
.....

Date de la convocation :
24 mars 2026
Date d'affichage de la convocation :
24 mars 2026
Date de la publication et d'affichage de la délibération :
2 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 31 mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségal, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Etaient présents : FREDERIC DRELON, ISABELLE LEJEUNE, JEAN-MARC L'HOURS, ANNAICK MORVAN, DOMINIQUE BLANCHON, YANN BOTREL, MARYVONNE BLONDEAU, MICHEL ADENYS, CLAUDE GUERIN, VIRGINIE SALAUN, KEVIN GENDRON, MARINE MIHALEVICH, ANNETTE LE NEST, REGIS LE SAUX, TANGI GOURLAY

Etaient absents : -

Procurations : -

Secrétaire de séance : Annette LE NEST

Délibération N°2026/010

ECLAIRAGE PUBLIC : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SDEF POUR LA POSE DE LEDS

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Saint-Ségal afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

- ECLAIRAGE PUBLIC Rénovation des points lumineux 1 300 € HT (1 560 €TTC)

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : 325,00 €
⇒ Financement de la commune : 975,00 €
Soit un total de 1 300,00€ EHT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

◆

- ◆ Accepte le projet de réalisation des travaux : Eclairage Public – Rénovation des points lumineux.
- ◆ Accepte le plan de financement proposé par Monsieur le Maire et le versement de la participation communale estimée à 975 €
- ◆ Autorise le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

Fait à Saint-Ségal, le 31 mars 2026
Le Maire,

Frédéric DRELON



La secrétaire de séance

Annette LE NEST



Nombre de membres
En exercice : ..15
Présents :15
Absents :0
Pouvoirs :0
Pour :-
Contre :-
Abstention :-

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 31 mars 2026
.....

Date de la convocation :
24 mars 2026
Date d'affichage de la convocation :
24 mars 2026
Date de la publication et d'affichage de la délibération :
2 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 31 mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségal, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Etaient présents : FREDERIC DRELON, ISABELLE LEJEUNE, JEAN-MARC L'HOURS, ANNAICK MORVAN, DOMINIQUE BLANCHON, YANN BOTREL, MARYVONNE BLONDEAU, MICHEL ADENYS, CLAUDE GUERIN, VIRGINIE SALAUN, KEVIN GENDRON, MARINE MIHALEVICH, ANNETTE LE NEST, REGIS LE SAUX, TANGI GOURLAY

Etaient absents : -

Procurations : -

Secrétaire de séance : Annette LE NEST

Délibération N°2026/011

URBANISME : PRESENTATION DES DOSSIERS RECUS EN MAIRIE DEPUIS LE 17 DECEMBRE 2025

Pour information, Yann BOTREL, Maire Adjoint, présente au Conseil Municipal les dossiers d'urbanisme déposés en Mairie depuis le 18 décembre 2025

- Déclarations préalables

1. Monsieur BLOUIN Johann a déposé le 9/01/2026 une déclaration préalable pour la construction d'un cabanon de jardin 2.8x2.8 au 7 Lotissement Maez Gwiniz. **Décision Favorable.**
2. Le Cabinet Roux-Jankowsky a déposé une déclaration préalable le 19/01/2026 pour la création d'un lot à bâtir (1264 m2) sur la parcelle cadastrée AB 408-459 10 Rue de Ty Douar. En cours d'instruction.
3. Monsieur BLOUIN Johann a déposé le 26/01/2026 une déclaration préalable pour la clôture de son terrain au 7 Lotissement Maez Gwiniz. En cours d'instruction.
4. INNOLI Environnement a déposé le 25 février une déclaration préalable pour l'installation de panneaux solaires à Toull Ar Charn. En cours d'instruction. **Décision Favorable.**
5. La Commune de Saint-Ségal a déposé le 4 mars une déclaration préalable pour le changement des huisseries à la MAM, Place de Guillaumes. **Décision Favorable.**

- Permis de construire

1. Monsieur HAQUIN Sébastien a déposé le 15 janvier un Permis de Construire pour la construction d'une annexe de 58 m2 au 137 rue de Quimper. **Décision Favorable.**
2. Monsieur GUEMON Jonathan a déposé le 18 février un Permis de Construire pour la construction d'un abri de jardin et d'un carport au 4 rue de Ty Douar.
3. Monsieur BOUCHER Jean-Louis a déposé le 24 février un Permis de Construire pour la construction d'une maison individuelle au 17 Gwaremm Vras.
4. Monsieur BELZ Ludvick a déposé le 10 mars un Permis de Construire pour la construction d'une extension de 49.2 m2 (toit plat) au 3 rue de Pont de Buis.

Fait à Saint-Ségal, le 31 mars 2026
Le Maire,

Frédéric DRELON



La secrétaire de séance

Annette LE NEST



Nombre de membres
En exercice : ..15
Présents :15
Absents :0
Pouvoirs :0
Pour :15
Contre :0
Abstention :0

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 31 mars 2026
.....

Date de la convocation :
24 mars 2026
Date d'affichage de la convocation :
24 mars 2026
Date de la publication et d'affichage de la
délibération :
2 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 31 mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségal, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Etaient présents : FREDERIC DRELON, ISABELLE LEJEUNE, JEAN-MARC L'HOURS, ANNAICK MORVAN, DOMINIQUE BLANCHON, YANN BOTREL, MARYVONNE BLONDEAU, MICHEL ADENYS, CLAUDE GUERIN, VIRGINIE SALAUN, KEVIN GENDRON, MARINE MIHALEVICH, ANNETTE LE NEST, REGIS LE SAUX, TANGI GOURLAY

Etaient absents : -

Procurations : -

Secrétaire de séance : Annette LE NEST

Délibération N°2026/012

SIGNATURE D'UN DEVIS DE TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAUX PLUVIALES

Monsieur le Maire expose la problématique relative à l'écoulement des eaux pluviales à Menez Bos.

Il s'avère nécessaire d'effectuer des travaux pour résoudre ce problème. Des devis ont été demandés.

Afin d'avancer sur le dossier, il est proposé au Conseil municipal de valider un des devis reçus en mairie.

De plus, il convient de faire signer aux propriétaires une autorisation de travaux sur leurs parcelles.

Le Conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité de :

- **RETENIR** l'offre de l'entreprise PORZAY TP pour un montant de 19 200,00 €HT
- **AUTORISER** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision (contrat, devis...)

Fait à Saint-Ségal, le 31 mars 2026

Le Maire,

Frédéric DRELON




La secrétaire de séance

Annette LE NEST




Nombre de membres
En exercice : ..15
Présents :15
Absents :0
Pouvoirs :0
Pour :15
Contre :0
Abstention :0

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 31 mars 2026
.....

Date de la convocation :
24 mars 2026
Date d'affichage de la convocation :
24 mars 2026
Date de la publication et d'affichage de la délibération :
2 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 31 mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségal, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Etaient présents : FREDERIC DRELON, ISABELLE LEJEUNE, JEAN-MARC L'HOURS, ANNAICK MORVAN, DOMINIQUE BLANCHON, YANN BOTREL, MARYVONNE BLONDEAU, MICHEL ADENYS, CLAUDE GUERIN, VIRGINIE SALAUN, KEVIN GENDRON, MARINE MIHALEVICH, ANNETTE LE NEST, REGIS LE SAUX, TANGI GOURLAY

Etaient absents : -
Procurations : -
Secrétaire de séance : Annette LE NEST

Délibération N°2026/013
DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE REVISION DES LISTES ELECTORALES

Monsieur Frédéric DRELON, Maire, rappelle que la Commission a pour rôle l'établissement et la révision de la liste électorale. Elle statue sur les demandes d'inscription et de radiation des électeurs. Elle est composée de 5 membres qui sont conseillers municipaux (à l'exception du maire et des adjoints) suivant l'ordre du tableau.

- Maryvonne BLONDEAU
- Michel ADENYS
- Claude GUERIN
- Annette LE NEST
- Jean-Marc L'HOURS

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la liste de membres proposée.

Fait à Saint-Ségal, le 31 mars 2026
Le Maire,

Frédéric DRELON



La secrétaire de séance

Annette LE NEST



Nombre de membres
En exercice : ..15
Présents :15
Absents :0
Pouvoirs :0
Pour :15
Contre :0
Abstention :0

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 31 mars 2026
.....

Date de la convocation :
24 mars 2026
Date d'affichage de la convocation :
24 mars 2026
Date de la publication et d'affichage de la
délibération :
2 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 31 mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségall, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Étaient présents : FREDERIC DRELON, ISABELLE LEJEUNE, JEAN-MARC L'HOURS, ANNAICK MORVAN, DOMINIQUE BLANCHON, YANN BOTREL, MARYVONNE BLONDEAU, MICHEL ADENYS, CLAUDE GUERIN, VIRGINIE SALAUN, KEVIN GENDRON, MARINE MIHALEVICH, ANNETTE LE NEST, REGIS LE SAUX, TANGI GOURLAY

Étaient absents : -

Procurations : -

Secrétaire de séance : Annette LE NEST

Délibération N°2026/014

REPRESENTATION DE LA COMMUNE AUPRES DE DIVERS ORGANISMES

Le Maire propose de désigner les délégués de la commune aux différents organismes extra-communaux :

Syndicat Départemental d'Energie du Finistère

- Représentant titulaire : L'HOURS Jean-Marc
- Représentant titulaire : GOURLAY Tangi
- Représentant suppléant : GUERIN Claude
- Représentant suppléant : LE NEST Annette

Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA)

- Délégué titulaire : ADENYS Michel
- Délégué suppléant : BOTREL Yann

Comité National d'Action Sociale (CNAS)

- Délégué des élus : LE NEST Annette
- Délégué des agents : BOUTINEAU Séverine

Elu « référent Sécurité Routière » :

- GENDRON Kévin

Correspondant Défense :

- LE SAUX Régis

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le - 2 AVR. 2026
ID : 029-212902639-20260331-D2026_014-DE

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la liste des délégués proposés pour représenter la Commune.

Fait à Saint-Ségal, le 31 mars 2026
Le Maire,

Frédéric DRELON



La secrétaire de séance

Annette LE NEST



Nombre de membres
En exercice : ..15
Présents :15
Absents :0
Pouvoirs :0
Pour :15
Contre :0
Abstention :0

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 31 mars 2026
.....

Date de la convocation :
24 mars 2026
Date d'affichage de la convocation :
24 mars 2026
Date de la publication et d'affichage de la délibération :
2 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 31 mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségal, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Etaient présents : FREDERIC DRELON, ISABELLE LEJEUNE, JEAN-MARC L'HOURS, ANNAICK MORVAN, DOMINIQUE BLANCHON, YANN BOTREL, MARYVONNE BLONDEAU, MICHEL ADENYS, CLAUDE GUERIN, VIRGINIE SALAUN, KEVIN GENDRON, MARINE MIHALEVICH, ANNETTE LE NEST, REGIS LE SAUX, TANGI GOURLAY

Etaient absents : -

Procurations : -

Secrétaire de séance : Annette LE NEST

Délibération N°2026/015

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SIVU (SDIS CHATEAULIN)

Monsieur Le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal avoir été sollicité pour désigner 3 élus (2 titulaires et 1 suppléant).

Elus désignés :

- Titulaires:(2)

GUERIN Claude

BLANCHON Dominique

-Suppléant:(1)

DRELON Frédéric

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la liste des représentants proposés

Fait à Saint-Ségal, le 31 mars 2026
Le Maire,

Frédéric DRELON



La secrétaire de séance

Annette LE NEST



Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 15
Absents : 0
Pouvoirs : 0
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 31 mars 2026
.....

Date de la convocation :
24 mars 2026
Date d'affichage de la convocation :
24 mars 2026
Date de la publication et d'affichage de la
délibération :
2 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 31 mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségal, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Etaient présents : FREDERIC DRELON, ISABELLE LEJEUNE, JEAN-MARC L'HOURS, ANNAICK MORVAN, DOMINIQUE BLANCHON, YANN BOTREL, MARYVONNE BLONDEAU, MICHEL ADENYS, CLAUDE GUERIN, VIRGINIE SALAUN, KEVIN GENDRON, MARINE MIHALEVICH, ANNETTE LE NEST, REGIS LE SAUX, TANGI GOURLAY

Etaient absents : -

Procurations : -

Secrétaire de séance : Annette LE NEST

Délibération N°2026/016

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires, plus Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au fort reste, à l'élection des membres,

Liste présentée par Frédéric DRELON :

Membres titulaires :

- Isabelle LEJEUNE
- Yann BOTREL
- Virginie SALAUN

Membres suppléants :

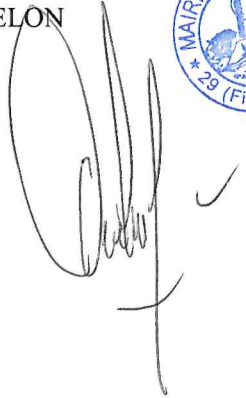
- Annaick MORVAN
- Régis LE SAUX
- Jean-Marc L'HOURS

Vote : Unanimité

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le - 2 AVR. 2026
ID : 029-212902639-20260331-D2026_016-DE

Fait à Saint-Ségal, le 31 mars 2026
Le Maire,

Frédéric DRELON



La secrétaire de séance

Annette LE NEST



Nombre de membres
En exercice : ..15
Présents :15
Absents :0
Pouvoirs :0
Pour :15
Contre :0
Abstention :0

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 31 mars 2026
.....

Date de la convocation :
24 mars 2026
Date d'affichage de la convocation :
24 mars 2026
Date de la publication et d'affichage de la
délibération :
2 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 31 mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségal, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Etaient présents : FREDERIC DRELON, ISABELLE LEJEUNE, JEAN-MARC L'HOURS, ANNAICK MORVAN, DOMINIQUE BLANCHON, YANN BOTREL, MARYVONNE BLONDEAU, MICHEL ADENYS, CLAUDE GUERIN, VIRGINIE SALAUN, KEVIN GENDRON, MARINE MIHALEVICH, ANNETTE LE NEST, REGIS LE SAUX, TANGI GOURLAY

Etaient absents : -

Procurations : -

Secrétaire de séance : Annette LE NEST

Délibération N°2026/017
FORMATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les commissions communales ci-dessous, sachant que Monsieur le Maire est membre d'office de toutes les commissions.

Commission Finances :

- Isabelle LEJEUNE
- Yann BOTREL
- Annaick MORVAN
- Virginie SALAUN
- Régis LE SAUX
- Kévin GENDRON
- Tangi GOURLAY

Commission Affaires Scolaires, jeunesse, affaires sociales et solidarité :

- Annaick MORVAN
- Annette LE NEST
- Marine MIHALEVICH
- Dominique BLANCHON
- Régis LE SAUX
- Maryvonne BLONDEAU
- Claude GUERIN
- Jean-Marc L'HOURS

Commission Urbanisme, travaux :

- Yann BOTREL

- Virginie SALAUN
- Tangi GOURLAY
- Claude GUERIN
- Kévin GENDRON
- Dominique BLANCHON

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le **2 AVR. 2026**
ID : 029-212902639-20260331-D2026_017-DE

Commission Communication : Bulletin municipal, Site internet....

- Isabelle LEJEUNE
- Annaïck MORVAN
- Yann BOTREL
- Virginie SALAUN
- Michel ADENYS
- Marine MIHALEVICH
- Maryvonne BLONDEAU

Commission Environnement et civisme, Animation, Culture et patrimoine :

- Isabelle LEJEUNE
- Annaïck MORVAN
- Michel ADENYS
- Dominique BLANCHON
- Maryvonne BLONDEAU
- Yann BOTREL
- Kévin GENDRON
- Tangi GOURLAY
- Claude GUERIN
- Annette LE NEST
- Régis LE SAUX
- Jean-Marc L'HOURS
- Marine MIHALEVICH
- Virginie SALAUN
-

Vote : Unanimité

Fait à Saint-Ségal, le 31 mars 2026
Le Maire,

Frédéric DRELON



La secrétaire de séance

Annette LE NEST

